



Cdd à répétitions, 4ans + 3ans ? est-ce possible?

Par **Martine SERVOZ**, le **27/10/2012** à **18:03**

Bonjour,

J'ai intégré en février 2010 une association avec un 1er CDD (date à date) de remplacement maternité du 15/02/10 au 15/09/10.

A suivi un CDD date à date du 16/09/10 au 15/09/11 pour remplacement congé parental.

Puis un autre CDD date à date du 16/09/11 au 15/09/12.

Ensuite un nouveau CDD du 16/09/12 au 31/12/12.

Le congé de la salariée que je remplace se termine le 30/05/12.

Mais j'ai appris que cette dame était à nouveau enceinte.

L'association peut-elle m'obliger à rester encore 3 ans en CDD?

Puis-je demander un CDI?

Merci.

Martine SERVOZ

Par **pat76**, le **27/10/2012** à **18:43**

Bonjour

Vos CDD sont toujours pour le remplacement d'une salariée absente?

Par **Martine SERVOZ**, le **28/10/2012** à **20:34**

Oui,Je remplace toujours la même salariée depuis 2010.

Par **pat76**, le **30/10/2012** à **14:12**

Bonjour

La salariée que vous remplacez est toujours absente? (elle fait toujours partie des effectifs?)

Elle est en maladie longue durée, en congé parental?